

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24160  
Numéro SIREN : 808 066 849  
Nom ou dénomination : 1982 COIFFEUR

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2023 sous le numéro de dépôt 1519



20230015192020

DATE DEPOT : 10/01/2023

N° DE DEPOT : 1519

N° GESTION : 2014B24160

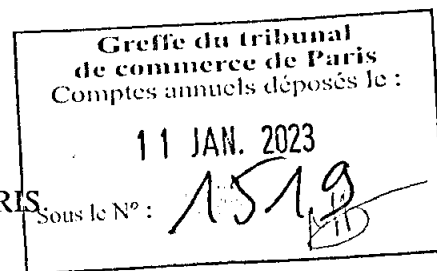
N° SIREN : 808066849

DENOMINATION : 1982 COIFFEUR

ADRESSE : 13 rue Ponceau 75002 Paris

MILLESIME : 2020

1982 COIFFURE S.A.S.U.  
Au capital de 2 000 Euros.  
Siège Social : 13 RUE PONCEAU – 75002 PARIS  
R.C.S PARIS B 808 066 849



-----  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, et le trente juin à 11 heures, l'actionnaire de la société par actions simplifiée unipersonnelle "1982 COIFFURE", au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 actions de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la présidente.

La séance est présidée par Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, en sa qualité de présidente.

La Présidente constate que sont présents à l'assemblée :

- Madame CHEN Xiaoyan EP CAI  
Propriétaire de ..... 100 actions

-----  
TOTAL 100 actions

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par l'actionnaire en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2020,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Madame la présidente déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition de l'actionnaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CX

Ensuite, il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- affectation des résultats,
- quitus à la présidence.
- Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Madame la présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes:

### ***Résolution n° 1***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 lesquels fait apparaître **un bénéfice de 9 849 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### ***Résolution n° 2***

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2020** faisant ressortir **un bénéfice de 9 849 Euros**. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de **4 348 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **14 197 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **14 197 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **14 197 Euros**

#### **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

CX

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 4**

L'assemblée générale donne quitus à Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, pour ses fonctions de présidente au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

A PARIS  
Le 30 JUIN 2021

Madame CHEN Xiaoyan EP CAI



1982 COIFFURE S.A.S.U  
Au capital de 2 000 Euros.  
Siège social : 13 RUE PONCEAU – 75002 PARIS  
R.C.S : PARIS B 808 066 849

.....

## RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2021

-----

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et au statut, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de ma Société clos le 31 Décembre 2020, d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerais toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### - Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2020, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : Coiffure mixte, vente de produits cosmétique.

### RESULTATS - AFFECTATION

#### - Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

L'exercice clos le 31 Décembre 2020 fait ressortir un bénéfice de 9 849 Euros. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de 4 348 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 14 197 Euros.

CY

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat comptable de l'exercice de la façon suivante:

- Au report à nouveau pour un montant de **14 197** Euros

**RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

**CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Je vais également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre de présidente, pour l'exercice écoulé.

LA PRESIDENTE

Madame CHEN Xiaoyan EP CAI



FAIT À PARIS

LE 30 JUIN 2021

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
1982 COIFFURE 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS					
SIRET	8	0	8	0	6
	6	8	4	9	0
	0	0	0	1	5
Mél: alex.20071225@icloud.com					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	Coiffure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 23 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	2 085	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Nom / Adresse	
N°	

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE COALA

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SAGE 35 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS Tél: 0182283890	Nom et adresse du conseil: Tél:
OCA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 20042021 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant XIAOYAN CAI
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	Signature:



Désignation de l'entreprise <u>1982 COIFFURE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *																		
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE PONCEAU 75002 PARIS</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td><td>6</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr> </table>										8	0	8	0	6	6	8	4	9	0	0	0	1	5
8	0	8	0	6	6	8	4	9	0	0	0	1	5										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																		
Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>																							
<b>ACTIF</b>																							
					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	4 000		012	4 000															
		Autres *		014			016																
	Immobilisations corporelles *			028	3 096		030	1 510															
	Immobilisations financières * (1)			040	5 014		042	5 014															
Total I (5)				044	12 110		048	10 599															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	4 086		052	4 086														
		Marchandises *			060			062															
	Avances et acomptes versés sur commandes			064			066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070																
		Autres * (3)		072	95		074	95															
	Valeurs mobilières de placement			080			082																
	Disponibilités			084	13 146		086	13 146															
	Charges constatées d'avance *			092	475		094	475															
Total II				096	17 801		098	17 801															
Total général (I+II)				110	29 911		112	28 401															
<b>PASSIF</b>																							
Exercice N NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	2 000														
	Écarts de réévaluation							124															
	Réserve légale							126	200														
	Réserves réglementées *							130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *							131															
	Report à nouveau							134	4 348														
	Résultat de l'exercice							136	9 849														
	Provisions réglementées							140															
	Total I							142	16 397														
Provisions pour risques et charges							Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	5 444														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)							169	2 766														
	Produits constatés d'avance							174															
Total III							176	12 004															
Total général (I + II + III)							180	28 401															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			(4)	Dont dettes à plus d'un an															
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																							

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1982 COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		01e		Exercice N clos le			
						3, 1   1, 2   2   0   2   0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	41 740		
	Production vendue	Biens	Services *		dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
						217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
Subventions d'exploitations reçues					226	8 077			
Autres produits					230	3			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	49 820		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 421		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(1 814)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	25 047		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 243		
	Rémunérations du personnel *					250	11 355		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 204		
	Dotations aux amortissements *					254	204		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		255		262			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		266						
Total des charges d'exploitation (II)						264	39 658		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	10 162		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	313		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	9 849		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	9 849		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	313				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 octies)	992		Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993				
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		8 077		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	2 085	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	2 085	372



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 000	402		404		406		4 000			
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446		1 000			
	Installations générales agencements divers	450	1 400	452	696	454		456		2 096			
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	5 014	482		484		486		5 014			
TOTAL		490	11 414	492	696	494		496		12 110			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 000	532		534		536		1 000			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	306	542	204	544		546		510			
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	1 306	572	204	574		576		1 510			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>1982 COIFFURE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
		Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2		
Constructions	720		725			3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5		
Matériel de transport	750		755			6		
Autres immobilisations corporelles	760		765			7		
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>			<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970						
<b>IV DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374 8 348		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 888		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....1982 COIFFURE.....										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/01/2020. et clos le: .....31/12/2020							Données en nombre de mois		1	2			
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectif moyen du personnel * :										376	2,00		
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	41 740		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
<b>TOTAL 1</b>										106	41 740		
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113	8 077		
Variation positive des stocks										111	1 814		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
<b>TOTAL 2</b>										144	9 894		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats										121	3 047		
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	4 166		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	20 254		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
<b>TOTAL 3</b>										152	27 467		
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	24 167
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	24 167		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)							022		Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence							024	/	/	160	/	/	
Date de cessation								/	/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

Exercice clos le 31/12/2020

SIREN 8 0 8 0 6 6 8 4 9

Dénomination de l'entreprise 1982 COIFFURE

Adresse (voie) 13 RUE PONCEAU

Code postal 75002 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]			
Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]	
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]			
Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]	
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]			
Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]	
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]			
Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]	
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]			
Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]	
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]			
Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFURE  
 Adresse 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS

du \_\_\_\_\_  
 au \_\_\_\_\_

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	KIT HOUR TOV THIERRY COIFEUR				22 RUE PAUL VALERY 77600			
2	CHEN XIAOYAN COIFFEUSE				35 RUE AU MAIRE 75003			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	11 725							11 725
2	1 066		850					1 915
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	12 790		850					13 640

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	13 640	- de l'exercice . . 2020 . . ⑩	2 085
- de l'exercice précédent ⑩	14 190	- de l'exercice précédent ⑩	7 698
Nom et qualité du signataire <u>XIAOYAN CAI</u> Gérant		À <u>PARIS</u> , le <u>20042021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	2464
------	--	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>		
<b>A- Règles de droit commun</b>		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>		
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>	